

Version 1 Avril 2020	Fiche Prévention Coronavirus	HS ...
	<b>Métier : Accueil scolaire des enfants en période de Covid-19 pendant le confinement</b>	

## Contexte :

La France connaît actuellement une crise sanitaire liée au coronavirus. Des mesures ont été prises par le gouvernement afin de limiter les contacts et les déplacements. L'activité de certains établissements scolaires se retrouve ainsi réduite, il en est de même pour les effectifs. Depuis le 16 mars, le ministère de l'Education Nationale accueille dans les écoles maternelles, primaires et aux collèges les enfants des professionnels qui contribuent à la continuité d'activité et n'ont pas d'autre moyen de garde.

Les collectivités mettent tout en œuvre afin de garantir un service minimum à la population.

## Liste des catégories professionnelles concernées pour la garde d'enfants :

- Personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- Personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- Professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- Personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Cette liste pourra être réévaluée en fonction d'un travail fin d'identification des fonctions indispensables.

## I - PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de mesures de prévention et de protection contre le COVID-19 ne doit pas engendrer d'autres risques pour l'agent en situation de travail.

Il est obligatoire de maintenir les mesures de prévention existantes le cas échéant pour diminuer les risques professionnels.

## Rappel des consignes d'hygiène :

Pour prévenir la circulation du coronavirus et limiter les risques de transmission dans le cadre de l'épidémie en cours, il est impératif pour chacun des agents d'appliquer les mesures de protection suivantes :

- S'attacher les cheveux.
- Se laver très régulièrement les mains à l'eau et au savon et les sécher ou à défaut se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique.
- Saluer sans se serrer la main.
- Limiter les contacts rapprochés et conserver les distances sociales (1m).
- Éviter de se toucher le visage.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle fermée.



## Métier : Accueil scolaire des enfants en période de Covid-19 pendant le confinement

### Etablissements concernés :

Etablissements de scolarisation habituels de l'éducation nationale : maternelle, primaire, collège, avec des groupes d'élèves qui ne devront **pas dépasser 8 à 10 élèves par classe.**

Item	Préconisations
<b>Consignes Générales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Accueil ne devant pas dépasser les 8 à 10 enfants par classe/salle.</li><li>- Adapter le nombre d'adultes par salle (cf recommandations Education nationale selon l'âge des enfants scolarisés)</li><li>- Organiser les activités pour éviter que les groupes d'enfants se croisent dans les accueils du matin, ou du soir, lors du déjeuner, lors des activités extérieures ou des récréations.</li><li>- Composer des groupes fixes d'un jour sur l'autre (pas de croisement des groupes pour éviter les contaminations).</li><li>- Organiser le travail des agents et leurs interactions avec les personnels de l'Education nationale pour prévenir les risques de circulation du virus.</li><li>- Limiter l'accès à certaines salles au sein des établissements.</li><li>- Réduction du personnel dans l'établissement au strict minimum nécessaire : personnels dont la présence est indispensable, notamment pour l'ouverture et la sécurité des locaux, l'information des familles et des élèves et pour l'accueil des enfants des personnels soignants ne disposant pas d'autres moyens de garde.</li><li>- Entretien des poignées de portes, des sols, des surfaces, des plans de change, des jouets et du linge :</li></ul>



## Métier : Accueil scolaire des enfants en période de Covid-19 pendant le confinement

Item	Préconisations
<p><b>Consignes de sécurité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmission des consignes en équipe réduite avec respect des distances.</li> <li>- Prévoir une rotation longue des équipes (cycle de 14 jours).</li> <li>- <b>Application des gestes barrières par le personnel présent et les enfants accueillis.</b></li> <li>- Lavage des mains régulier, à l'eau et au savon, séchage avec essuie mains à usage unique ou/et friction au gel hydro-alcoolique. Eviter de se toucher le visage.</li> <li>- Faire respecter la distance préconisée entre les élèves (1 mètre).</li> <li>- Présence d'un seul parent pour l'arrivée et le départ des enfants.</li> <li>- Rappeler les règles d'éviction des enfants malades.</li> <li>- Aération régulière des pièces.</li> <li>- Veiller à limiter les circulations d'objet entre élèves.</li> <li>- Veiller à ce que le nettoyage et la désinfection des locaux, des poignées des portes, des surfaces, des objets (lits, draps à minima 60°C, jouets, livres, tables, chaises, etc.) manipulés et touchés soient réalisés régulièrement.</li> <li>- Porter une tenue de travail dédiée.</li> </ul>
<p><b>Conduite à tenir face aux parents</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application des gestes barrières.</li> <li>- Respecter la distance d'un mètre minimum préconisée pour l'accueil.</li> <li>- Mettre en place une gestion des flux pour respecter les gestes barrière.</li> </ul>
<p><b>Conduite à tenir face à un cas suspect d'infection par le Covid-19</b></p>	<p><b>Si toux ou fièvre d'un agent : retour au domicile.</b></p> <p><b>Si toux ou fièvre d'un enfant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isoler l'enfant qui présente des symptômes de Covid-19.</li> <li>- Appeler les parents afin qu'ils viennent récupérer leur enfant.</li> <li>- Dans l'attente : Isoler l'enfant.</li> </ul> <p>Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appeler le SAMU Centre 15.</p> <p>Procéder au nettoyage et à la désinfection des locaux et matériel.</p> <p><b>Rechercher les contacts étroits avec les agents ou enfants malades et aviser selon les recommandations de l'ARS.</b></p>



## Métier : Accueil scolaire des enfants en période de Covid-19 pendant le confinement

<b>EPI et vêtement de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lavage des mains avant et après le port des gants.</li> <li>- Agents de restauration : port des EPI habituels et si contact avec les enfants prévoir a minima sur-blouses jetables, et masque de protection chirurgical.</li> <li>- Agents d'entretien et lingères :</li> </ul> <p><b>Voir Fiche prévention nettoyage des locaux Covid-19</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien de l'ensemble des vêtements de travail : prévoir plusieurs blouses et un lavage quotidien au sein de la structure.</li> </ul>
<b>Repas et goûters</b>	<p>Mettre en place une organisation adaptée à l'effectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repas des agents par roulement en petit comité.</li> <li>- Veiller à nettoyer et désinfecter les sièges et tables des réfectoires.</li> <li>- Organiser les tablées avec 3 à 5 enfants maximum.</li> </ul>
<b>Sieste</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser des dortoirs fixes en assurant l'espacement d'au moins un mètre.</li> <li>- Veiller à ce que le nettoyage et la désinfection des dortoirs, des draps des lits et du linge (à minima 60°C 30 min) soient réalisés régulièrement.</li> <li>- Organiser le ramassage du linge sale dans des sacs fermés acheminés directement des sections vers la lingerie.</li> </ul>
<b>Matériel et produits :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de savon en quantité suffisante et de gel hydroalcoolique.</li> <li>- Utilisation d'un produit nettoyant et un produit désinfectant répondant à la norme EN 14476 (virucide)</li> <li>- Utilisation d'un produit multi-usages nettoyant/désinfectant répondant à la norme EN 14476 (virucide)</li> <li>- Lingettes désinfectantes. A n'utiliser que sur des petites surfaces peu souillées.</li> </ul>
<b>Avant prise de poste / Après prise de poste</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer du nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture des établissements.</li> <li>- Lavage des mains, en arrivant sur site et avant le départ du site pour le personnel présent et les enfants accueillis.</li> <li>- Aération des locaux avant l'arrivée des enfants et après leur départ.</li> </ul>



## Métier : Accueil scolaire des enfants en période de Covid-19 pendant le confinement

### Mesures sanitaires recommandées :



## II – PERSONNELS AMENES A ASSURER CES MISSIONS

Après identification des fonctions stratégiques, seuls les services strictement nécessaires peuvent rester actifs. Tous les services non indispensables doivent être fermés. Un accueil minimum est organisé.

Les personnels travaillant habituellement dans ces services peuvent intervenir, le cas échéant en effectif réduit, sous réserve :

De ne pas être contraint de garder leurs enfants.

De ne pas présenter un des 11 critères pathologiques définis par le Haut Conseil de la Santé Publique, ou de ne pas être en état de grossesse.

De ne pas présenter les symptômes du COVID-19.

## III MISSIONS A MAINTENIR

Au regard de la note du 13.04.2020 du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, à l'attention des Maires, sur la Continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la mission maintenue est la suivante : service d'accueil de la petite section à la classe de 3ème mis en place pour les enfants des personnels soignants et médico-sociaux indispensables à la gestion de la crise sanitaire

## IV - DROIT DE RETRAIT

Le droit de retrait ne peut être appliqué pour les agents travaillant sur des activités essentielles identifiées par l'Etat si des mesures de protection adaptées et suffisantes sont mises en œuvre par la structure dans laquelle l'agent travaille.

Version 1 Avril 2020	<b>Fiche Prévention Coronavirus</b>	HS ...
	<b>Métier : Accueil scolaire des enfants en période de Covid-19 pendant le confinement</b>	

### **Vous pouvez aussi consulter :**

La Fiche Prévention Covid 19

La Fiche Prévention Covid - Nettoyage des Locaux

La Fiche métier Covid - Agent d'entretien des locaux

Elaborées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard : [www.cdg30fr](http://www.cdg30fr)

Les renseignements à jour sur le COVID-19 sur le site Web du gouvernement

: <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Pour davantage de précisions, contactez le Service Prévention des risques professionnels du CDG30.